

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA



AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier

1. Que lors de la réunion du 10 mars dernier, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le « **règlement numéro 2026-02 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments** ».
2. Que ledit règlement numéro 2026-02 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 25 mars 2026.
3. Qu'en conséquence, le règlement numéro 2026-02 est entré en vigueur le 25 mars 2026, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par Madame Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Kamouraska.
4. Que toute personne peut prendre connaissance du règlement numéro 2026-02 au bureau de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Sainte-Hélène-de-Kamouraska, ce 31^e jour du mois de mars 2026.

Directeur général et greffier-trésorier